

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 23 juin 2025

Objet : Cession matériel au Conseil Départemental de l'Eure

Par délibération B2024-004 du 29 mars 2024 l'organe délibérant d'Eure Normandie Numérique a acté le changement du siège administratif compte tenu de l'évolution du syndicat et du contexte associé. Ainsi le syndicat intégrera des locaux à la CCI situés 215 route de Paris à Evreux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par contrat de location de locaux meublés.

Ce type de contrat de location ne permet donc pas la conservation du mobilier investi par le Syndicat obligeant ce dernier à les céder.

Le Département de l'Eure, propriétaire des locaux jusque-là loués par le Syndicat, accepte l'acquisition du matériel.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce transfert et dans un souci de bonne gestion du patrimoine, deux catégories de biens sont concernées par la cession :

- Du mobilier acquis par le Syndicat, cédé au Département de l'Eure sur la base de leur valeur vénale, estimée à 4 292 € conformément à l'évaluation réalisée selon les règles comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en tenant compte de l'état d'usage des biens ;
- Des aménagements et travaux réalisés dans les locaux mis à disposition par le Département, lesquels, du fait de leur nature (immeubles par destination ou incorporés à l'immeuble), ne peuvent être récupérés. En l'absence de toute possibilité de démontage sans altération, et dans le cadre d'une cession à une collectivité publique, il est proposé de les céder à titre gratuit en application des dispositions de l'article L.3212-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui autorise la cession gratuite de biens mobiliers à d'autres personnes publiques dans le respect des règles de gestion du domaine public.

Il est à noter que l'opération de cession globale, bien que fixée à 4 292 €, entraîne une moins-value comptable de 29 250,86 €, dans la mesure où une majorité des biens cédés n'étaient pas totalement amortis à la date de cession. Cette moins-value sera constatée en section d'investissement, conformément aux règles comptables applicables à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

Réunion du 23 juin 2025

Objet : Cession matériel au Conseil Départemental de l'Eure

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code monétaire et financier ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;
- CONSIDERANT que le changement du siège administratif du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ne permet pas la conservation de certains matériels et aménagement dans son patrimoine.

Le bureau, réuni le 23 juin 2025 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- d'approuver la cession du mobilier et des aménagements dans les conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de cession et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Nombre de voix pour : 5

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 23 juin 2025.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 27/06/2025*